



ANNEXE DES CONDITIONS PARTICULIERES DE LOCATION D'UN SERVEUR DEDIE : ESPACE DE STOCKAGE SUPPLEMENTAIRE

Dernière version en date du 02/05/2017

ARTICLE 1 : OBJET

La présente annexe complète les Conditions Générales de Service et les Conditions Particulières de Location d'un Serveur Dédié.

Elle vise à définir les conditions techniques et financières de la mise à disposition par OVH d'un Espace de stockage supplémentaire permettant au Client bénéficiant d'un Serveur dédié de transférer des données à des fins de sauvegarde des données de son Serveur dédié.

La présente annexe prévaudra sur les Conditions Générales de Service et les conditions particulières relatives à la location d'un Serveur dédié si une contradiction devait apparaître entre ces différents documents.

Le Client reconnaît expressément qu'OVH n'intervient que dans l'administration de l'Infrastructure sur laquelle est configuré l'Espace de stockage supplémentaire mais n'intervient en aucun cas dans le transfert ni le choix des fichiers du Client stockés dans cet Espace.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU SERVICE ET CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

La commande d'un Espace de stockage supplémentaire s'effectue par le Client suite à la location d'un Serveur dédié, à tout moment directement dans son Interface de gestion ou par le biais de l'API qu'OVH met à la disposition du Client (ci-après ; « API OVH »).

Une fois sa commande validée, OVH communique au Client son mot de passe personnalisé et sécurisé, qui lui permet d'accéder à son Espace de stockage supplémentaire. Le Client peut, à tout moment, procéder à une réinitialisation de son mot de passe.

Pour transférer ses données, le Client se connecte sur l'Espace de stockage supplémentaire via le protocole de transfert de fichiers de son choix parmi ceux proposés par OVH (notamment FTP, NFS et CIFS...). Par le biais de son Interface de Gestion ou de l'API OVH, le Client peut notamment gérer les adresses IP autorisées à accéder à son Espace de stockage supplémentaire parmi les adresses IP des Serveurs dédiés qu'il a souscrits auprès d'OVH et pour lesquels il a la qualité d'administrateur.

Toute autre adresse IP indiquée par le Client sera automatiquement rejetée, de même si le Client perd la qualité d'administrateur du Serveur dédié autorisé à se connecter à son Espace de stockage.

Le Client devra mettre en place lui-même les outils de sauvegarde et de transfert sur l'espace de stockage supplémentaire.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS D'OVH

OVH s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

OVH se réserve la possibilité d'interrompre le Service pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement. OVH informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable, en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention sur l'infrastructure permettant au Client d'accéder à l'espace de stockage supplémentaire, afin que le Client prenne ses dispositions.

Dans l'hypothèse où OVH identifierait une défaillance sur son Infrastructure, OVH en informerait dans les meilleurs délais le Client.

Dans les deux cas qui précèdent, OVH recommande au Client de vérifier que l'intervention d'OVH sur l'Infrastructure n'a pas eu d'incidence sur son Espace de stockage supplémentaire et l'invite par conséquent à vérifier la bonne intégrité de ses fichiers et la bonne réalisation de ses sauvegardes suivantes.

Les données transférées par le Client sur son Espace de stockage supplémentaire restent confidentielles. Elles sont protégées par un mot de passe et uniquement accessibles par les adresses IP autorisées par le Client dans son Interface de gestion des services ou par le biais de l'API OVH. OVH s'engage à ne pas les divulguer. Toutefois, sur réquisition judiciaire, OVH sera contraint de fournir aux autorités légales les informations désirées.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE D'OVH

OVH ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur l'Espace de stockage supplémentaire du Client.

OVH dégage toute responsabilité quant à la bonne exécution de la sauvegarde.

Il appartient au Client de vérifier la sauvegarde réalisée, de rechercher si tel était le cas les causes de la défaillance et d'en avertir le support technique d'OVH.

En cas de dysfonctionnement avéré, OVH pourra arrêter le Service après en avoir informé le Client.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à utiliser le Service conformément aux conditions générales et particulières d'OVH.

Le Client demeure seul responsable de ses mots de passe.

OVH n'a pas connaissance des données sauvegardées. Il appartient donc au Client de s'assurer qu'il détient les droits suffisants sur ces données et que le contenu ne porte pas atteinte au droit Français et aux bonnes mœurs.

Il appartient au Client de s'assurer que la sauvegarde de ses données a abouti. En cas de problème, le Client prendra toutes les dispositions nécessaires pour relancer la sauvegarde des données.

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des fichiers et données qu'il transfère sur l'espace de stockage supplémentaire. Il est responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses.

Le Client assure n'utiliser l'espace de stockage supplémentaire qu'à des fins de sauvegarde uniquement. A ce titre, il s'engage à utiliser le Service en bon père de famille au sens des dispositions du Code Civil mais également de la jurisprudence actuelle.

Le Client reconnaît que toute utilisation du Service manifestement abusive (notamment au regard de la fréquence des lectures/écritures...) entraînera la possibilité pour OVH de limiter ou de suspendre tout ou partie du Service.

Le Client reconnaît que l'ensemble des données stockées sur son espace de stockage supplémentaire sera effacé par OVH suite au non-renouvellement du Service ou suite au non-renouvellement du serveur dédié auquel il est associé. Le Client prendra soin de procéder au rapatriement de toutes ses données avant la date d'expiration du Service ou du serveur dédié auquel il est associé.

ARTICLE 6 : FACTURATION ET DUREE

L'espace de stockage supplémentaire est souscrit pour toute la durée restante de location du serveur dédié auquel il est rattaché.

Le renouvellement de la durée de location du serveur dédié entraîne le renouvellement de l'espace de stockage supplémentaire qui lui est rattaché.

L'espace de stockage supplémentaire est automatiquement associé au cycle de facturation du serveur dédié auquel il est affecté. En cas de souscription de l'espace de stockage supplémentaire en cours de location du serveur dédié, la première facture est calculée au *pro rata temporis*. Le Client est ensuite facturé pour l'utilisation de cet espace de stockage supplémentaire, à chaque renouvellement de la période de location dudit serveur dédié.

Le Client peut modifier la taille de son espace de stockage supplémentaire jusque 24 heures avant la fin de la période de location en cours du serveur dédié auquel est attaché ce service. La réduction de la taille de l'espace de stockage supplémentaire prend effet uniquement au prochain renouvellement de la période de location du serveur dédié auquel il est attaché.

En cas de non-renouvellement de la période de location dudit serveur dédié, l'espace de stockage supplémentaire devient indisponible, et toutes les données qui y sont enregistrées sont supprimées. Cette suppression intervient immédiatement à l'issue de la période location non-renouvelée. Il appartient au Client de prendre toutes mesures nécessaires afin de s'assurer de la conservation desdites données avant la fin de cette période.